

## Conseil d'administration du 9 décembre 2020

### GOUVERNANCE

1. Approbation procès-verbal du Conseil d'administration du 13 novembre (délibération n°2020-26)

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE, BUDGET ET FONCTIONNEMENT

2. Approbation du budget primitif 2021 (délibération n°2020-27)

### VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

3. Présentation de l'actualité du CENTQUATRE-PARIS

**DÉLIBÉRATION N°2020-26 EPCC CENTQUATRE-PARIS**

**Objet : Approbation du procès-verbal du 13 novembre 2020**

**Le Conseil d'Administration,**

*VU le Code général des collectivités territoriales ;  
VU l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;  
VU la délibération du Conseil d'administration du CENTQUATRE-PARIS n°2020-14 du 13 novembre 2020 portant installation des membres de la Commission d'appel d'offres ;  
VU les statuts de l'établissement ;  
VU le règlement du Conseil d'administration ;*

**DÉLIBÈRE**

**Article 1** : APPROUVE le procès-verbal du 13 novembre 2020 joint en annexe.

17 Administrateurs présents ou représentés.  
17 Voix pour                      00 Contre                      00 Abstentions.

**La délibération est adoptée / rejetée**

**La Présidente du Conseil d'administration  
Carine ROLLAND**



**DÉLIBÉRATION N°2020-27 EPCC CENTQUATRE-PARIS**

**Objet : Approbation du budget primitif 2021**

**Le Conseil d'Administration,**

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1431-7, L.1612-4, L.1612-8 ;

VU l'arrêté n°2008-267-2 du 23 septembre 2008 portant création de l'établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial dénommé Le CENTQUATRE et l'arrêté préfectoral n°2019-12-26 du 26 décembre 2019 portant adhésion de la commune de Pantin et modification des statuts de l'établissement ;

VU la délibération du Conseil d'administration du CENTQUATRE-PARIS n°2020-14 du 13 novembre 2020 portant installation des membres de la Commission d'appel d'offres ;

VU la délibération du Conseil d'administration du CENTQUATRE-PARIS n°2020-22 du 13 novembre 2020 portant approbation du rapport d'orientation budgétaire ;

VU les statuts de l'établissement public notamment l'article 15;

VU le règlement du Conseil d'administration notamment les articles 12 et 13 ;

Vote à la majorité des deux tiers des membres du Conseil d'administration présents et représentés ;

**DÉLIBÈRE**

**Article 1 :** Le budget primitif du CENTQUATRE pour l'exercice 2021, en section de fonctionnement et d'investissement tel que figurant en annexe, établi suivant l'instruction budgétaire et comptable M4 est approuvé.

**Article 2 :** Le directeur du CENTQUATRE-PARIS s'engage à réexaminer les équilibres budgétaires dès que de nouveaux éléments seront stabilisés au cours du premier semestre 2021, après recherche d'autres ressources propres par l'EPCC et sous réserve d'une décision budgétaire de la Ville de Paris permettant de présenter une subvention complémentaire à la contribution pour l'exercice 2021 au vote du Conseil de Paris.



17 Administrateurs présents ou représentés.

16 Voix pour

00 Contre

01 Abstentions.

**La délibération est adoptée / rejetée**

**La Présidente du Conseil d'administration**

**Carine ROLLAND**